

REPUBLIQUE DU BENIN

DECRET N° 573 DU 19 NOVEMBRE 1997

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chargeant Monsieur Emmanuel GOLOU, Ministre
des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique de
l'intérim de Monsieur Félix ADIMI, Ministre de
l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises
pour compter du 17 novembre 1997

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution
de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18
mars 1996 ;

Vu le Décret n° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition
du Gouvernement ;

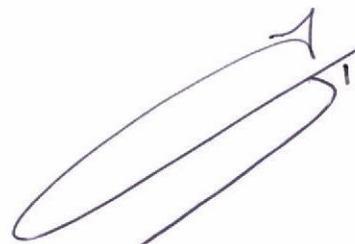
DECRETE :

Article 1er : Pour compter du 17 novembre 1997, Monsieur Emmanuel GOLOU,
Ministre des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique est chargé de l'intérim du
Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises pendant l'absence de
Monsieur Félix ADIMI.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 NOVEMBRE 1997

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

X AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MIPME 4 MMEH 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.